

Compte rendu du comité de pilotage du 07/04/15

Contrat 2015-2020 pour la Loire et ses Annexes

Lieu : Salle de la Petite Loire – Espace E. Landrain – ANCENIS

Personnes présentes : cf annexes

Support de présentation : voir ci-joint

Etaient invités à ce comité, l'ensemble des maîtres d'ouvrage, les structures participant au programme au niveau technique ou d'animation, les financeurs, les services de DREAL, DDT 49 et DDTM44.

Cette réunion a permis de présenter l'organisation et le contenu du futur contrat 2015-2020 pour la Loire et ses annexes dont la signature aura lieu en juillet 2015.

29 projets de restauration sont présentés à l'inscription pour la première phase 2015-2017 :

- 4 concernent le lit mineur (maître d'ouvrage VNF) pour env. 5 500 000 € ;
- 25 concernent les annexes fluviales (16 maîtres d'ouvrages différents) pour env. 1 500 000 €.

L'ensemble des projets concernant les annexes fluviales ont globalement été validés en comité technique et scientifique ainsi qu'au comité de pilotage. Chaque projet doit maintenant faire l'objet d'une évaluation spécifique pour Natura 2000 et selon la nature des travaux, d'un dossier loi sur l'eau.

Suite à la présentation des actions sur le lit mineur (diapos 7 à 17) :

Seuil du Fresne

Yannick Perraud et Yann Nicolas s'interrogent sur les montants importants des études sur le seuil du Fresne étant donné que des études ont déjà été réalisées les années précédentes.

Les travaux au Fresne sont prévus pour 2018. Le calcul a été effectué à partir d'un pourcentage appliqué sur le montant des travaux, qui lui est assez « généreux ». Les dépenses de conduite d'opération de l'AMO et de suivis sont également comptées. C'est donc une enveloppe d'étude assez large (Pierre Bona). Channig Urvoy précise que ces montants devront être vérifiés.

Espèces protégées

Florence Foussard (Chalonnais sur Loire / Siva Louet) demande si les études concernant Natura 2000 et les espèces protégées sont bien intégrées dans les montants ainsi que dans le calendrier présentés. Le timing semble un peu court pour intégrer l'ensemble.

Effectivement, vu les délais, il va falloir désormais bien avancer, notamment sur les aspects administratifs et réglementaires. Ceux-ci sont néanmoins bien pris en compte dans la démarche. Une concertation est prévue avec les services de l'état afin de respecter ces procédures.

Suite à la présentation des actions sur les annexes fluviales (diapos 18 à 25) :

Procédures réglementaires

Des interrogations sont soulevées concernant les procédures et dossiers réglementaires (Natura 2000, espèces protégées) à mettre en place pour les maîtres d'ouvrage : Dossier projet par projet ou bien global ? Quels sont les dossiers obligatoires ? Y a-t-il une procédure type ?

Si une évaluation globale est exigée par les services de DDT/DDTM et DREAL, elle ne pourra pas être assurée par les maîtres d'ouvrage qui n'ont pas la vision d'ensemble. Ces derniers ne sont concernés que par leurs projets ponctuels. Cette vision globale est détenue de façon complémentaire par le CEN Pays de la Loire (ex CORELA) et le GIP Loire Estuaire qui seront en charge d'intégrer cette évaluation dans leur programme.

Il est demandé par les maîtres d'ouvrage, une boîte à outils permettant de prendre en compte l'ensemble des procédures réglementaires à respecter. L'objectif est donc de leur présenter une méthodologie simple et claire, pour les guider et leur permettre de mener à bien leurs projets de restauration.

Une autre inquiétude soulevée par certains maîtres d'ouvrage est qu'il faut que ces modifications de fonctionnement soient intégrés rapidement de façon à ne pas compromettre les travaux de restauration sur les annexes qui vont être prêts à réaliser dès l'année 2015. Il convient de ne pas rompre la dynamique instaurée grâce au travail de ces dernières années.

Cette question va faire l'objet d'une réunion le 16 avril prochain. Les maîtres d'ouvrage seront rapidement informés des décisions par e-mail. Ils seront également conviés à une future réunion en mai ou juin pour leur présenter la méthodologie.

Roland Matrat (DREAL) précise que l'évaluation ne doit pas être un frein aux projets, mais un accompagnement.

Vincent Mouren (Fédé de pêche 44) et Florence Foussard (Chalonnnes sur Loire / Siva Louet) soulignent le risque de rompre la dynamique en place si la barre réglementaire est fixée trop haut en termes d'évaluation préalable et d'indicateurs de suivi.

Gestion des invasives

Roland Matrat regrette qu'il n'y ait pas une approche prospective sur l'observation des espèces invasives.

Le contrat pour la Loire et ses Annexes a une vocation opérationnelle de travaux de restauration pour la bon fonctionnement de la Loire, cette approche sur les invasives a plus une vocation « étude/recherche ». Ce projet pourrait apporter des connaissances intéressantes, et pourrait faire l'objet d'un projet indépendant du contrat pour la Loire et ses Annexes (Régis Le Quillec / Christophe Dougé).

Financement

Concernant les financements, et notamment la Jussie qui n'est pas financée par la Région, les actions sur les annexes sont éligibles pour 30% d'aides au FEDER.

Liste des personnes présentes :








COPIL Contrat pour la Loire et ses annexes

Lieu : Ancenis

Date : 07/04/15

Nom - Prénom - Organisme	Signature
CERISIER Sylvain GIP Loire Estuaire	
CORDIER Gwennael ASTER CG9 Maine et Loire	
DEBLY Jean-François 17 / Nairin des Ponts-de-l'49) BROSSARD Nairin	
Florence Fousseard / Chalounes Loire - Sivalouet	
Hélène REUZE-CAVEROURE / Com Com Loire Cayon	
JUHEL Jean-Charles 44 La Vallée	
POUREN Vincent Fédération Pêche 44	
FRASSOLE Frédéric Département 44	
Samuel CHARPENTEAU CASLO	
Roland MATRAT - DREAL	
C. Ueвог - Région P. de laie	
R. le Quillec - AELB	
Jacques MOURIN - AELB	
NICOLAS Yann Fédération de Pêche 44	
PERRIN Yannick Pêche Loire Loire Atlantique	
DÉSGRANGES Paul Fede pêche 49	

TSVP →

GAUDUCHON	Jean-Guy	Naïve le Cellier	
FORTIN	Maeva	Technicienne SIVALAret	
MORSON	Alexandre	CC cantonale Champloceaux	
CNAUSIENÉ	Sylvain	COMPA	
DECLAENÈRE	Choulin	CEN Pdc	

Persomes excusées :

- Mathilde Collierie - CASLD
- Robert Doesseuvre - PDC
- Sandrine Emeriau - Le Cellier
- JF Cesbron - Nantes
- Patrice Boucher - Saint-Math.
- Mathine Machefer - La Daguenière

- L. Maman (AELB)
- C. Cotes (AELB)
- A. Bayle (AELB)
- S. Tubiana (Agglo Saumur)
- M. Thierry (chef de l'unité Cadre de Vie et Biodiversité, DDT 49)
- L. Stanicka (PNR LAT)